Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190926-2019_0926_09-DE

Communauté de
Communes Avre Luce Noye

2019.09-26-09

Feuillet 119

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 41
· dont suppléés : : 2

Membres représentés : 7

Votants : 48

Date de la convocation
19 septembre 2019

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 26 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni Cottenchy, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEVRE (suppléante de M. DEPRET), SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT.
Messieurs COTTARD, DESROUSSEAUX, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, MAROTTE, CLEMENT.
● Disposaient d'un pouvoir :
Mme BLIN de M. DURAND, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX, M. REMY de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme BLONDEL, M. LAMOTTE de M. LOGEART.
● Absent(e)s :
Mesdames MARCEL, MARSEILLE,
Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, BINET, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, GAUMONT, PICARD, BIECKENS, DALRUE.
● Excusé(e)s :
Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, TEN, FRANCOIS et SZYROKI.

OBJET : SERVICE UNIFIE - CPOM

Rapport de M. Philippe MAROTTE, Vice-Président Action Sociale,

Le Département de la Somme a mené une réflexion sur les modalités de financement du secteur de l'aide à domicile.

Cette réflexion, s'appuyant sur l'évaluation des conventions existantes et sur l'analyse de la situation financière de l'ensemble du secteur, l'a amené à développer une nouvelle stratégie vis-à-vis des services notamment par la volonté de lancer des négociations visant à la conclusion de **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**.

En 2019, 14 services d'aide à domicile, dont 12 portés par des associations et 2 portés par une Communauté de communes, ont contractualisé un CPOM avec le Département.

Pour pouvoir bénéficier de la conclusion de ce CPOM et donc d'un tarif plus avantageux, les services doivent répondre à un cahier des charges précis. La Communauté de Communes Avre Luce ne peut y répondre seule (notamment par le critère impératif d'atteindre 150 000 heures)

C'est pourquoi la création d'un service unifié avec la Communauté de Communes du Grand Roye, à compter du 1er janvier 2020, est envisagée. La CC du Grand Roye sera identifiée comme structure porteuse du CPOM.

Le Conseil départemental de la Somme, tenu par des délais réglementaires contraints, envisage la publication de son cahier des charges (remis à jour) le 4 octobre prochain, laissant aux services d'aide à domicile un mois pour candidater à la conclusion de CPOM.

En conséquence, il est nécessaire d'acter dès à présent l'intention de la CCALN de participer à ce service unifié avec la CC du Grand Roye.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190926-2019_0926_09-DE

La CC du Grand Roye a entériné le principe de création de ce service unifié en vue de contractualiser un CPOM avec le Conseil Départemental par délibération de son Conseil Communautaire en date du 04 octobre 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 47, Contre 1 : Leconte) **le Conseil Communautaire :**

- Confirme son intention d'intégrer le service unifié d'Aide à domicile de la Communauté de Communes du Grand Roye à compter du 1er janvier 2020, aux fins de signer un CPOM avec le Conseil Départemental de la Somme ;

- Autorise le Président et le vice-Président en charge de l'action sociale à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 26 septembre 2019
à COTTENCHY

Communauté de Communes Avre Luce Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 01/10/19
Affiché le ... 01.10.19